



RECU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

077-217702243-20201215-00011310-02

Délibération n°2020.00113

Ressources humaines - Convention de partenariat entre la fédération départementale de la Ligue de l'enseignement de Seine-et-Marne et la ville de Mitry-Mory - Accueil d'un volontaire dans le cadre du service civique au sein du service Jeunesse - Autorisation de signature

Séance du 15 décembre 2020

Département de la Seine et Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33
présents : 31
absents représentés : 2
absent non représenté : 0

L'an deux mille vingt, le 15 décembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 9 décembre, s'est réuni à L'Atalante - rue Jean Vigo à 18 heures 00, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL (à partir de la délibération n°2020.00103), M. Mohamed KACHOUR, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. ABDELAZIZ MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Malik GUEYE, M. Smain TAHAR, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothee TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, Hamé SOUKOUNA, M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, M. Laurent PRUGNEAU, M. Michael VAQUETA, William GALLÉ

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Mélanie ZEDE donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Houria ATTLANE donne pouvoir à M. Michael VAQUETA

ABSENT NON REPRESENTÉ :

Mme Julie MOREL (jusqu'à la délibération n°2020.00102)

SECRETARE DE SEANCE : M. Franck SUREAU

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2020.00113

Ressources humaines - Convention de partenariat entre la fédération départementale de la Ligue de l'enseignement de Seine-et-Marne et la ville de Mitry-Mory – Accueil d'un volontaire dans le cadre du service civique au sein du service Jeunesse - Autorisation de signature

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Mohamed KACHOUR, Adjoint au Maire, délégué à l'enfance et à la jeunesse,

Vu la note explicative de synthèses,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Considérant la volonté municipale de s'inscrire dans un dispositif afin de promouvoir l'engagement citoyen des jeunes adultes ;

Considérant le caractère d'intérêt général de la mission confiée au volontaire au sein du Point Information Jeunesse de la ville ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 8 décembre 2020,

DELIBERE

A l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat relative à l'accueil d'un volontaire dans le cadre du service civique, pour une durée de 8 mois, du 12/01 au 11/09/21, d'une durée hebdomadaire de 26 heures, sur des missions d'accueil, d'information, d'orientation et de conseil auprès des jeunes usagers du Point Information Jeunesse (PIJ), et participera à la mise en place d'actions et dispositifs, ainsi qu'à l'organisation d'événements.

PREND EN CHARGE le coût de l'adhésion à la Ligue de l'enseignement (74,55 €) et l'indemnité complémentaire mensuelle relative aux frais d'alimentation et de transport des volontaires, d'un montant de 107,58 €.

PRECISE que les crédits afférents à la dépense sont inscrits au budget communal de l'exercice 2021, chapitre 012 fonction 020.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,

Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.